

PROGRAMME DU 19^{ème} RALLYE de VAISON-LA-ROMAINE

A. HORAIRES

- Parution du règlement jeudi 31 Janvier 2002
- Ouverture des engagements vendredi 1^{er} Février 2002
- Ouverture des reconnaissances : les reconnaissances seront autorisées le :
Samedi 16 Février 2002 , **samedi 23 février 2002** et **dimanche 24 février 2002**
Elle seront interdite en dehors de ces dates
Les reconnaissances sont interdites après 21 H 00
- Clôture des engagements Lundi 25 Février 2002
(Cachet de la poste faisant foi).
- Vérifications des documents administratifs Samedi 2 Mars 2002

Espace culturel VAISON LA ROMAINE de 7 H 00 à 12 H 15

- **Convocation par Groupes** : (vérification administrative)

Groupes	N/FN	7 H 00	à	8 H 45
Groupes	A/FA	8 H 45	à	10 H 00
Groupes	F2000/F	10 H 00	à	12 H 00
Groupes	GT	12 H 00	à	12 H 15

- Vérifications Techniques Samedi 2 Mars 2002
Place Burrus VAISON LA ROMAINE de 7 H 15 à 12 H 30
- Publication des équipages admis au départ Samedi 2 Mars 2002
à 13 H 00 – Espace Culturel VAISON LA ROMAINE
- Départ 1^{ère} étape – 1^{ère} Voiture Samedi 2 Mars 2002
Place François Cévert VAISON LA ROMAINE à 14 H 00
- Arrivée 1^{ère} étape – 1^{ère} Voiture Samedi 2 Mars 2002
Place François Cévert VAISON LA ROMAINE à 16H58
- Heure d’affichage du classement partiel provisoire de la première étape,
ordre et Heure de départ de la 2^{ème} Etape Samedi 2 mars 2002
20H00 Espace Culturel VAISON LA ROMAINE
- Départ 2^{ème} étape – 1^{ère} Voiture Dimanche 3 Mars 2002
Place François Cévert VAISON LA ROMAINE à 8 H 00
- Arrivée 2^{ème} Etape – 1^{ère} Voiture Dimanche 3 Mars 2002
Place François Cévert VAISON LA ROMAINE à 13 H 36
- Vérifications Finales Dimanche 3 Mars 2002
Garage CLS Automobiles Rte de Nyons – 84110 VAISON LA ROMAINE
- Affichage du classement final provisoire Dimanche 3 Mars 2002
Espace Culturel VAISON LA ROMAINE à 17 H 30
- Remise des Prix Dimanche 3 Mars 2002
Espace Culturel VAISON LA ROMAINE à 18 H 30

B. REUNION DU COLLEGE DES C. S.

- 1ère Réunion
Centre Culturel VAISON LA ROMAINE à 12 H 30

Samedi 2 Mars 2002

ARTICLE 1 : ORGANISATION

A. Définition

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ETANG DE BERRE

Organise le 2 et 3 Mars 2002 avec le concours du
TEAM VASIO ROMAIN
LE 19ème RALLYE REGIONAL DE VAISON LA ROMAINE

Le présent règlement a été approuvé par le COMITE REGIONAL DU SPORT
AUTOMOBILE PROVENCE ALPES CORSE en date du **02/01/2002 N° 01 R 06** et
reçu le permis d'organisation de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT
AUTOMOBILE le **09/01/2002 N° R 20**

B. Comité d'Organisation

Président: Monsieur VIAU Jean-Claude
Et les membres du TEAM VASIO ROMAIN

Réception des engagements :

TEAM VASIO ROMAIN
B.P. 44
84110 VAISON LA ROMAINE

Tél : 04 90 34 94 87.
Fax : 04 90 11 74 69 VIAU Jean-Claude
Fax : 04 90 28 73 21 BRESSON Pierre
Fax : 04 90 46 48 65 BRIANCON Georges

Parution du Règlement : **Le 31 Janvier 2002**
LISTE DES ADRESSES

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ETANG DE BERRE

B.P. 21
Rue des Arnauds
13730 SAINT VICTORET
Tél : 04 42 79 06 32
Fax : 04 42 75 22 19

TEAM VASIO ROMAIN
B.P. 44
84110 VAISON LA ROMAINE

Tel : 04 90 34 94 87 /// Fax 04 90 11 74 69
Tel : 04 90 28 70 72 /// Fax 04 90 28 73 21
Tel : 04 90 46 48 48 /// Fax 04 90 46 48 65

PERMANENCE DU RALLYE

ESPACE CULTUREL

84110 VAISON LA ROMAINE

Du Samedi 2 Mars 2002, 7 H 00 au dimanche 3 Mars 2002 à la clôture du meeting

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

Espace culturel à VAISON LA ROMAINE

Du samedi 2 mars 2002 (7Heures) au Dimanche 3 mars 2002 fin de meeting

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

ESPACE CULTUREL

84110 VAISON LA ROMAINE

VERIFICATIONS TECHNIQUES

PLACE BURRUS

84110 VAISON LA ROMAINE

REMISE DES PRIX

ESPACE CULTUREL

84110 VAISON LA ROMAINE

1.2 ELIGIBILITE

Le 19ème RALLYE REGIONAL DE VAISON LA ROMAINE compte pour la COUPE de FRANCE des RALLYE 2002, pour le CHAMPIONNAT du COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES CORSE 2002, et pour le Championnat COMITE « JEUNE ESPOIR RALLYE ».

1.3 VERIFICATIONS

**Pour les vérifications administratives qui auront lieu : le samedi 2 mars 2002
ESPACE CULTUREL à VAISON LA ROMAINE à partir de 7H00.**

CECI TIENT LIEU DE CONVOCATION

Convocation par groupe: (VERIFICATION ADMINISTRATIVE)

Groupes N/FN	7h00	à	8h45
Groupes A/FA	8h45	à	10h00
Groupes F2000/ F	10h00	à	12h00
Groupes GT	12h00	à	12h15

1.3.1. tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications Administratives et Techniques conformément au programme du rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes.

Retard aux vérifications pendant le temps officiel des vérifications:

- jusqu'à 30mn..... 15 €
- de 30mn à 1 heure..... 30 €
- par heure supplémentaire.....15 €

(jusqu'à la fermeture du contrôle toute heure étant due).

Les vérifications finales seront effectuées au garage :

**CLS AUTOMOBILES
ROUTE DE NYONS
84110 VAISON LA ROMAINE**

prix de la main d'œuvre au tarif de **38 € 11** l'heure TTC

ARTICLE 2 : ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

Toute personne qui désire participer au 19^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON LA ROMAINE doit adresser au secrétariat du Rallye (**cachet de la poste faisant foi**) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée du règlement à l'ordre du TEAM VASIO ROMAIN avant le **lundi 25 février 2002 MINUIT**, article 1/B du présent règlement particulier.

En ce qui concerne les règlement en espèce, il devront se faire par mandat lettre au nom du TEAM VASIO ROMAIN, au moment de l'envoi de l'engagement.

Le nombre des engagés est fixé à 150 véhicules maximums

3.1.1 CONCURRENT ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.2 LES DROITS D'ENGAGEMENT SONT FIXES

Avec la publicité facultative des organisateur : **198 € soit 1300.00 Franc**

Sans la publicité facultative des organisateur : **396 € soit 2600.00 Franc**

Les organisateurs ont souscrit l'assurance couvrant la responsabilité civile des concurrents. Risque C.D.E.

3.1.3 DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement ne sera acceptée, que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'autorité sportive nationale du concurrent , **si demande envoyée par télécopie, se référer à l'article 3.1.5. du règlement standard des rallyes.**

3.2 EQUIPAGE

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 : VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1 VEHICULES ADMIS

N, FN // A, FA // F2000 // F // GT de Série Classe 9 et 10

GROUPE N et A LIMITE A 2500cm3

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Groupe FN et FA pas limité au-dessus de 2000cm3

4.2 PNEUMATIQUE, réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

4.4 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 : PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative sont :.....ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le 19^{ème} Rallye Régional de VAISON LA ROMAINE représente un parcours total de 180Kms 050 comportant 6 épreuves spéciale d'un Kilométrage de 34Kms 800.

Il est divisé en 2 étapes – 3 Sections

Les épreuves spéciales sont :

BRANTES (5,900Kms) 1-4-5 PROPIAC (5,700) 2-3-6

Samedi 2 mars 2002 : 1^{ère} étape- 1 section 2 épreuves spéciales

Dimanche 3 mars 2002 : 2^{ème} étape- 2 et 3^{ème} section 4 épreuves spéciales

6.2 RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites en dehors des dates données page un du présent règlement (Samedi 16 février 2002, Samedi 23 février 2002 et dimanche 24 février 2002) reconnaissances autorisées seulement de 8 Heure à 21 Heure vitesse 60 Km Heures dans les spéciale et sont limités à 4 passages maximums. En dehors de ces dates, toutes reconnaissances sont interdites, des contrôles seront effectués par l'organisateur et les services de gendarmeries. En cas d'infraction, application de l'article 6.2.4 du spécial règlement (page 132).

6.3 CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA

6.4 CIRCULATION

Pendant toute la durée du Rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France.

Tout équipage qui ne se conformerait pas à ces prescriptions se verra infligé les pénalités prévues aux ARTICLES 6.4.1. à 6.4.5.2

ARTICLE 7: DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Les signes distinctifs des commissaire sont :

Relation concurrent : **chasuble blanche**

Commissaire de route : **chasuble verte**

Chef de poste : **chasuble rouge**

7.3 CONTROLES DE PASSAGE(C.P)-CONTROLES HORAIRES(C.H)-MISE HORS COURSE.

Conforme au règlement standard FFSA

7.4 CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

7.5 EPREUVES SPECIALES(E.S)

Conforme au règlement standard FFSA

7.6 PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8 PENALITE-RECLAMATIONS-APPELS.

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10: PRIX - COUPES

Quel que soit le nombre de partant, le prix du premier de la classe sera égal au montant de l'engagement (soit 198 €uros)

PRIX NON CUMULABLES - NI REPORTABLES

<u>Classement Scratch</u>	1er	366 €uros
	2ème	274 €uros
	3ème	229 €uros

<u>Classement par groupe</u>	1er	213 €uros
------------------------------	-----	------------------

Classement par classes

de 1 à 3 partants	1er	198 €uros
	1er	198 €uros
de 4 à 8 partants	2ème	91 €uros
	1er	198 €uros
	2ème	107 €uros
de 9 à 12 partants	3ème	76 €uros
	1er	198 €uros
	2ème	107 €uros
plus de 12 partants	3ème	76 €uros
	1er	198 €uros
	2ème	122 €uros
	3ème	107 €uros
	4ème	91 €uros

Classement Féminin

si 1 partante	1ere	76 €uros
si 2 partantes	1ere	107 €uros
plus de 3 partantes	1ere	137 €uros

Coupes

A la classe	de 1 à 3 partants	1er 2 coupes				
	de 1 à 6 partants	1er 2 coupes	2ème 2 coupes			
	de 1 à 9 partants	1er 2 coupes	2ème 2 coupes	3ème 2 coupes		
	de 1 à 12 et plus	1er 2 coupes	2ème 2 coupes	3ème 2 coupes	4ème 2 coupes	
Féminine	à la 1ere	2 coupes				

2 commissaires seront tirés au sort.

La remise des prix aura lieu :

ESPACE CULTUREL

LE DIMANCHE 3 mars 2002 à 18 h 30

Dans la mesure ou le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipage classés qui ne serait pas présents perdront le bénéfice de leur prix

1.1 Officiels de l'épreuve:

		Licence N°
<u>Directeur de Course</u>		
PATISSON	Albert	5475
<u>Directeurs de Course Adjoint</u>		
BERTOS	Jean-Pierre	3535
LAFONT	Jacques	12360
EYDOUX	André	7205
<u>Président du Collège des Commissaires Sportifs</u>		
POCHON	Jean-Paul	1793
<u>Membres du Collège des Commissaires sportifs</u>		
VATON	Jean-Louis	5393
FERRAGUT	Jean-Louis	1790
DUCARTERON Marc		9003
MUSELET	Guy	1663
<u>Secrétaire du Collège</u>		
DUCARTERON Marilyn		6840
<u>Chargés des Relations Concurrents</u>		
MONTIEL	Odile	6895
SCHMIT	Sylvie	36488
<u>Médecin Chef</u>		
VOGELEISEN Michel		53847
<u>Commissaire technique Responsable</u>		
JEAN	Jérôme	12872
<u>Commissaires Techniques</u>		
DUVERNEY	André	3309
GIMENO	Christophe	40651

CORBET	Robert	6850
LAPIQUE	Daniel	5826
<u>Directeur D'Epreuve de BRANTES</u>		
POLGE	Francis	6839
<u>Directeur D'Epreuve Adjoint de brantes</u>		
COURCET	Claude	5368
<u>Médecin</u>		
MONTIEL	Marc	35257
<u>Directeur D'Epreuve PROPIAC</u>		
BEGEL	André	3848
<u>Directeur D'Epreuve Adjoint PROPIAC</u>		
MARY	Claude	1622
<u>Médecin</u>		
LUPPI	Jean-Noël	
<u>Classement Informatique</u>		
ZYCH	Fabien	4626
<u>Responsables des Commissaires</u>		
AMAT Michel		3568
FREZAL Rene		28658